
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 25 MAI 2023

Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,

DELIBERATION N° 5

Effectif du Conseil d'Administration : 17 Date de convocation : 19 mai 2023 Affichage du Compte Rendu Sommaire : 31 mai 2023	<p style="text-align: center;"><u>ACHAT ET LIVRAISON DE PAPIER A USAGE DES PHOTOCOPIEURS ET DES IMPRIMANTES</u> <u>CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS, CCAS DE NIORT, DIVERSES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES, SDIS DES DEUX-SEVRES, I.I.B.S.N</u> <u>APPROBATION DE LA CONVENTION AU GROUPEMENT</u></p>
--	---

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VACKER, Mme NADAL, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme AUMONIER, Mme BARATON, M. CHALET.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU, Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NIETO, Mme ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD, Mme DI MEGLIO, qui a donné pouvoir à Mme NADAL, M. FERON, qui a donné pouvoir à Mme BARATON, M. BAUDIN qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER.

ABSENT : M. Jean-Louis GAY qui a démissionné le 31 mars 2023.

Monsieur le Président expose

Dans un souci d'homogénéité en matière de politique d'achat, la Ville de Niort, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres (SDIS) des Deux-Sèvres,

l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN), le Centre Communal d'Action Sociale de Niort, un certain nombre de communes de la Communauté d'Agglomération du Niortais, ont souhaité constituer un groupement de commandes pour l'achat et la livraison de papier à usage d'impression et de reprographie pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Par ce groupement, les collectivités pourront rationaliser leurs achats publics. Il aura pour objectif de permettre :

- une harmonisation des pratiques et des coûts d'achat ;
- une prise en compte de leur politique respective d'achats responsables ;
- une mutualisation des compétences en termes d'achat et de marché.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'au 31 décembre 2027. Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres est coordonnateur de ce groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention jointe en annexe. Le marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre multi attributaires. Il commencera au 1er janvier 2024 et prendra fin au 31 décembre 2027. Le montant concerné pour l'ensemble des membres du groupement est estimé entre 200 000,00 € HT et 300 000,00 € HT par an.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **ADHERER** au groupement de commandes pour l'achat de papier à usage d'impression et de reprographie ;
- **APPROUVER** la convention constitutive de ce groupement et autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à la signer ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, en tant que coordonnateur, à signer l'accord-cadre et les marchés subséquents à intervenir pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 31 mai 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGE
Et par délégation,
Le Vice-Président

Signé

Nicolas VIDEAU